



Depuis quelques temps, un collectif nommé COPERE intervient bruyamment par tous types d'interventions et en particulier le dernier samedi 13 juillet à Argelès sur mer.

Cette fronde menée unilatéralement par un « guide de pêche », soi-disant au nom de la pêche de loisir, – mais comme toujours s'agissant d'un collectif, d'abord dans son propre intérêt et de ceux qui sont prêts à y croire -, revendique une liberté totale pour la pêche de loisir. C'est là que le COPERE s'enferme dans quelques revendications extrémistes créant ainsi une forme d'illusion. Nous combattons fermement cette méthode s'apparentant à un succédané de populisme ; destructeur pour la collectivité des pêcheurs de loisirs.

La genèse de l'histoire remonte au mois de février 2024 où un arrêté de la préfecture maritime prévoit dans son article 2 que : *"l'exercice de toute activité de pêche maritime de loisirs au sein du parc naturel marin du golfe du Lion est soumis à la détention préalable d'une autorisation d'activité, pour les plus de 12 ans"*.

Au nom de la liberté, comment est-il possible de revendiquer qu'aucune mesure de déclaration ne soit prise au motif qu'elle ne concerne soi-disant que les pêcheurs de loisirs, alors qu'en fait, les pêcheurs professionnels sont eux aussi tenus de déclarer leurs prises une fois qu'ils sont rentrés au port.

L'argument développé par la COPERE se retourne donc contre nous, pêcheurs de loisirs, car à ce jour, nous sommes les seuls à ne rien déclarer ! Une bataille mal ciblée et tout à fait inutile alors que de nombreux vrais sujets pourraient au contraire être évoqués : citons par exemple ceux des Parcs Naturel où la pêche de loisirs se voit imposer à l'inverse des quotas et dans lesquels, à notre connaissance, il n'y a aucune limitation pour les professionnels. Cela nous semble beaucoup plus grave.

Ce collectif, dans son appel à manifestation, sous la voix de Monsieur Patrick Valdivia guide de pêche, remet par ailleurs nommément en cause le travail de notre représentant au Parc du Golfe du Lion : citons-le : *« Nous passerons sous silence les errements du représentant local Jean-Claude HODEAU, préférant la gestion du commerce des bagues de thons à la défense de la petite pêche »*.

Or, de cette attaque gratuite et injuste voire diffamatoire, la réalité est tout autre : Jean Claude HODEAU depuis des années s'est au contraire consacré à la défense de la pêche de loisir et est le représentant des Fédérations au parc marin du Golfe du Lion. Il a toujours œuvré et œuvre au mieux pour la défense de notre loisir. Les propos tenus par cette personne « guide de pêche » sont donc inacceptables.

Nous condamnons donc très fermement ces propos et demandons à ce que ces allégations soient retirées de toutes ces argumentations, en particulier sur leur site Facebook, sous peine de poursuites pour propos mensongers et diffamatoires.

Enfin, dans la presse, ce même guide de pêche évoque la gestion de la ressource en remettant en cause la gestion du parc marin qui, selon lui, *« a favorisé le massacre annuel des dorades lors de leur migration automnale sur la lagune de Salses-Leucate »* Or, cela fait des années que les Fédérations ont été les premières à intervenir auprès des autorités et de la DIRM méditerranée pour faire cesser cette pratique. S'il est vrai sans résultats concrets à ce jour, c'est pourtant pour bien d'autres raisons. Nous pouvons par contre confirmer que l'implication des Fédérations officielles dans ce dossier a été et reste entière.

Ce que semble découvrir à ce jour cette personne est un sujet pourtant depuis longtemps traité par Jean Claude HODEAU et les autres membres des Fédérations.

Lors du dernier Conseil de Gestion du Parc la question a été posée aux représentants de l'État pour qu'une position définitive soit prise par la Préfet sur la pose des grilles des barrages qui bloquent l'intégralité du flux migratoire des juvéniles et reproducteurs générant ainsi un énorme braconnage et une économie parallèle, au profit de quelques-uns.

Nous demandons à ce qu'une issue positive intervienne dans les prochains mois.

S'il pouvait y avoir par contre accord sur quelque idée, c'est bien qu'un parc, quel qu'il soit, ne peut pas changer unilatéralement la réglementation générale sur la taille réglementaire des poissons et c'est ce qui a été fait dans le PNGL mais également la réglementation sur la coupe des queues de tous les poissons comme demandé par le PNC.

Nous demandons en conséquence que les tailles minimales ne soient pas changées, et qu'aucune décision ne soit prise sur tous ces sujets sans une réunion des fédérations avec les services de l'état. Nous demandons également que toutes les décisions relevant du niveau ministériel soient préalablement traitées dans le cadre du groupe de travail et de concertation sur la pêche de loisir au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML).

La Confédération « Mer & Liberté » est, faut-il le rappeler, la représentation officielle de la pêche de loisirs reconnue par les Autorités dans les discussions avec les instances gouvernementales et européennes. A notre niveau, nous avons toujours eu pour attitude et objectif le dialogue et la négociation ; certainement pas l'affrontement brutal tel que semble l'envisager avant tout ce collectif et qui ne mène à rien. C'est bien par contre dans un esprit de responsabilité et de représentativité que, présents dans cette concertation, nous avons traité de ce sujet dans les dernières réunions des parcs.

Nous interviendrons encore et toujours, dans les prochaines réunions des parcs, très fermement pour qu'ils envisagent la modification des arrêtés qui ne sont à ce jour qu'expérimentaux.

Cette manière de travailler aura à terme un impact très positif, car nous soutenons suffisamment, au sein des parcs, le bien-être de la ressource pour que cela soit signalé, tout en aidant, en tant que partenaire responsable, les directions des parcs à mettre en place ou faire évoluer les réglementations sans pour autant y accepter des contraintes incohérentes et disproportionnées.

Nous condamnons donc fermement tout approche ne créant qu'illusions et sans servir en réalité la vraie cause des pêcheurs de loisir par certaines revendications extrémistes soutenues par ce collectif. Seule la négociation entre partenaires reconnus et respectés, sur base d'une argumentation fondée et réfléchie, permettra d'aboutir à des résultats réalistes, raisonnables, équitables et compris de tous. Nous nous élevons contre cette forme de populisme de la pêche de loisirs qui instrumentalise et manipule l'opinion de notre collectivité de passionnés pour satisfaire les appétits de certains.

En conclusion, le COPERE s'enferme aujourd'hui dans une attitude non constructive qui ne peut que desservir les intérêts des dizaines de milliers de pratiquants de la pêche en mer de loisirs et dévaloriser ses représentants. La Confédération Mer et Liberté ne cautionne en aucune manière les agissements de ce collectif tout comme les propos tenus, et encore moins la mise en cause extrémiste et mensongère de nos représentants de la Confédération et des Fédérations qu'elle représente dans les parcs marins mais aussi dans la totalité du domaine de la pêche de loisir.